

Communiqué de presse
 Le 5 avril 2019

Conseil Métropolitain du 5 avril 2019

Bientôt 95 communes au sein de la Métropole Européenne de Lille

Pour la deuxième fois de son histoire, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a voté en faveur de l'élargissement de son territoire. En effet, les 5 communes de la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin ont pris la décision de rejoindre la MEL en 2020.

Après être passée à 90 communes en 2017 lors de la fusion avec la communauté de communes des Weppes, la MEL accueillera les communes d'Allennes-les-Marais, d'Annœullin, de Bauvin, de Carnin et de Provin. Le territoire métropolitain comptera désormais 95 communes et 24 654 habitants de plus. Le processus de fusion a été officiellement lancé par une délibération du conseil communautaire de la CCHD, le 15 novembre 2018, qui a exprimé très majoritairement sa volonté de rejoindre la MEL. De même que les 95 communes concernées, le Conseil Métropolitain a été invité à se prononcer sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre. Le Conseil vient donc de rendre ce jour un avis favorable au processus de fusion. Les nouvelles communes devraient rejoindre la MEL à l'occasion du prochain mandat, en mars 2020.

Le Président de la MEL, Damien Castelain, s'est félicité du vote très favorable du Conseil en faveur de la fusion : « C'est un message de bienvenue que nous adressons à nos collègues élus des communes de la CCHD et de leurs habitants. Il traduit notre esprit de solidarité mais aussi notre dynamique de co-développement au profit des territoires avec lesquels nous travaillons de longue date. Je suis heureux de cette perspective, désormais tracée, d'accueillir, dans un an, parmi nous, les représentants de ces 5 nouvelles communes ».

« Les fusions d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des opérations gagnantes. En effet, seule une intercommunalité qui a des moyens financiers et humains importants est en capacité de financer et de mener à bien les besoins croissants des territoires en matière d'infrastructures, d'aménagement, d'entretien et de sécurisation de l'espace public, mais aussi de transports, d'aménagement, d'habitat ou encore de développement économique. Cela engendre par ailleurs des économies d'échelle qui profitent directement aux habitants des communes, notamment par la baisse de leurs impôts locaux. », indique Alain Bernard, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille.

Carte représentant le futur périmètre de la MEL suite à sa fusion avec la CCHD

→ Les 5 communes en quelques chiffres (population légale au 1^{er} janvier 2019 – source recensement 2016)

Allennes-les-Marais

5,6 km²
 3 508 habitants

Annœullin

9 km²
 10 597 habitants

Bauvin

3,9 km²
 5 272 habitants

Carnin

2,3 km²
 1 007 habitants

Provin

3,4 km²
 4 270 habitants



À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse :

Emilie Green-Leduc

Métropole Européenne de Lille

M eleduc@lillemetropole.fr

T 03 20 21 26 60

Communiqué de presse
 Le 5 avril 2019

Conseil Métropolitain du 5 avril 2019

Bientôt 95 communes au sein de la Métropole Européenne de Lille

Pour la deuxième fois de son histoire, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a voté en faveur de l'élargissement de son territoire. En effet, les 5 communes de la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin ont pris la décision de rejoindre la MEL en 2020.

Après être passée à 90 communes en 2017 lors de la fusion avec la communauté de communes des Weppes, la MEL accueillera les communes d'Allennes-les-Marais, d'Annœullin, de Bauvin, de Carnin et de Provin. Le territoire métropolitain comptera désormais 95 communes et 24 654 habitants de plus. Le processus de fusion a été officiellement lancé par une délibération du conseil communautaire de la CCHD, le 15 novembre 2018, qui a exprimé très majoritairement sa volonté de rejoindre la MEL. De même que les 95 communes concernées, le Conseil Métropolitain a été invité à se prononcer sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre. Le Conseil vient donc de rendre ce jour un avis favorable au processus de fusion. Les nouvelles communes devraient rejoindre la MEL à l'occasion du prochain mandat, en mars 2020.

Le Président de la MEL, Damien Castelain, s'est félicité du vote très favorable du Conseil en faveur de la fusion : « C'est un message de bienvenue que nous adressons à nos collègues élus des communes de la CCHD et de leurs habitants. Il traduit notre esprit de solidarité mais aussi notre dynamique de co-développement au profit des territoires avec lesquels nous travaillons de longue date. Je suis heureux de cette perspective, désormais tracée, d'accueillir, dans un an, parmi nous, les représentants de ces 5 nouvelles communes ».

« Les fusions d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des opérations gagnantes. En effet, seule une intercommunalité qui a des moyens financiers et humains importants est en capacité de financer et de mener à bien les besoins croissants des territoires en matière d'infrastructures, d'aménagement, d'entretien et de sécurisation de l'espace public, mais aussi de transports, d'aménagement, d'habitat ou encore de développement économique. Cela engendre par ailleurs des économies d'échelle qui profitent directement aux habitants des communes, notamment par la baisse de leurs impôts locaux. », indique Alain Bernard, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille.

Carte représentant le futur périmètre de la MEL suite à sa fusion avec la CCHD

→ Les 5 communes en quelques chiffres (population légale au 1^{er} janvier 2019 – source recensement 2016)

Allennes-les-Marais

5,6 km²
 3 508 habitants

Annœullin

9 km²
 10 597 habitants

Bauvin

3,9 km²
 5 272 habitants

Carnin

2,3 km²
 1 007 habitants

Provin

3,4 km²
 4 270 habitants



À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse :

Emilie Green-Leduc

Métropole Européenne de Lille

M eleduc@lillemetropole.fr

T 03 20 21 26 60